



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Votants : 23 (R. Duby a donné pouvoir à M. Carillier, G. Dumas a donné pouvoir à N. Vermel, C. Favre a donné pouvoir à JY. Gonod, S. Gonod a donné pouvoir à V. Poli)

Votes : Pour 23 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 4 avril 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq et le dix avril, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Desnoyer J., Joly E., Mendes F., Poli V. (arrivée à 20h15), Renoud-Lyat C., Vermel N., Verne O. et MM Billoudet G., Bornarel R., Chambard B., Condemine J-P., Delalande A., Gonod JY., Goyon F., Monterratt G., Vaissaud D.

Excusés : Mmes Duby R. (a donné pouvoir à Carillier M.), Gonod S. (a donné pouvoir à Poli V.), et MM. Dumas G. (a donné pouvoir à Vermel N.), Favre C. (a donné pouvoir à Gonod JY.)

Secrétaire de séance : Laurence Boyer

Objet : Modification des représentants désignés par la commune pour siéger au Conseil d'Administration de la résidence d'Urfé

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 12 mars 2025, le Conseil Municipal avait désigné, pour siéger au conseil d'administration de la résidence d'Urfé :

- Martine Carillier et Catherine Renoud-Lyat comme représentantes de la commune
- Guy Monterratt comme personne qualifiée.

Or il ne peut y avoir que deux personnes qualifiées désignées, et ces dernières l'ont déjà été et leur désignation confirmée. Il convient donc de retirer le nom de Guy Monterratt.

Oui l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la nomination de Mesdames Martine Carillier et Catherine Renoud-Lyat comme représentantes de la commune

PRECISE que cette décision annule et remplace la délibération en date du 12 mars 2025

Pour copie conforme
Le Maire

Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône



Affiché le
Le Maire,